

Déclaration FO sur les projets de relance de l'activité (PRA)

CSE Central extraordinaire dans le cadre de la crise sanitaire COVID 19



Une présentation pour information en CSE Central des projets relatifs à la relance d'activités au sein des métiers d'EDF SA nous est faite ce jour.

Avant tout, **nous ne comprenons pas que le CSE Central ne puisse pas émettre un avis sur un sujet tel que celui-ci**, mais comme pour les PCA, le choix est fait que ces dossiers primordiaux soient présentés uniquement pour information. In fine, le seul vote émis par le CSEC depuis le début de la crise concerne la nomination des deux représentants du CSEC qui iront demain à l'Assemblée Générale des Actionnaires maintenue à huis clos, un comble pendant cette période de crise ! La délégation FO réitère ses demandes afin que le CSEC joue enfin son rôle de contrôle social d'entreprise.

De plus au niveau des CSE d'établissement, FO demande que les éléments factuels et pertinents des dossiers présentés dans ces organismes soient au rendez-vous et que l'organisme émette un avis formalisé.

Pour revenir au dossier, nous sommes assez surpris de découvrir 26 pages de présentations très EDFienne qui produit beaucoup de slides mais rien de bien concret en réalité pour les salariés concernés, au-delà de la volonté affichée de remettre les salariés en présentiel sur les sites de travail à n'importe quel prix.

Nous sommes également surpris d'un manque de vision d'entreprise concernant le télétravail alors que les pouvoirs publics, ont indiqué assez clairement : le télétravail doit être la solution recherchée là où il a été possible de le mettre en œuvre. Il apparaît donc évident que cette recommandation doit être la règle au sein d'EDF pour tous les métiers ou activités.

Nous mettons en garde certains managements contre la tentation d'inciter, selon nos sources, un retour sur site non géré à partir du 11 mai. Nous appelons les métiers à raison gardée, nous rappelons que les activités n'ont pas cessé pendant ce confinement.

Nous rappelons que la pandémie n'a pas disparue. Hier encore, plus de 300 morts en France.

Car si relativiser est très à la mode en ce moment notamment concernant les chiffres des cas de patients

admis, sortis, en réanimation, ou décédés, en ce qui nous concerne nous nous interdisions de relativiser le nombre de morts dus à ce virus. Tout d'abord par respect des défunts et de leur famille qui sont dans la douleur mais surtout car personne n'est à l'abri et que dans le cadre de l'entreprise notre rôle est de veiller à ce que tout soit mis en œuvre par l'employeur pour préserver la santé et la sécurité des salariés et de leurs proches.

A ce jour, et à la lecture de ce document, RIEN de concret ne nous le confirme.

Nous demandons donc avant le retour des salariés sur leur site de travail, un nouveau CSE C et des CSE extraordinaires permettant aux représentants du personnel de vérifier factuellement et d'émettre un avis sur les dispositions prises par l'employeur dans le cadre de ce déconfinement.

Nous indiquons une nouvelle fois que la précipitation est à bannir, car une conséquence possible dans ce contexte pourrait être la mort des salariés et que cela soit très clair, c'est l'employeur qui en serait entièrement responsable.

Privilégions avant tout la négociation collective dans le cadre de l'accord collectif relatif à l'accompagnement social et à la protection des salariés dans le cadre du déconfinement suite à la crise sanitaire. Cela permettra de trouver des solutions concrètes, en évitant d'avancer à tâtons et de mettre la santé des salariés en péril.

Pour conclure, en cas de 2ème vague épidémique après le déconfinement, nous nous interrogeons sur la capacité d'EDF à réagir immédiatement pour mettre en protection les salariés. Nous souhaitons désormais, à l'instar des DUER, que les PCA soient présentés pour avis en CSEC et CSE d'établissement chaque année, chose qui n'a pas été malheureusement faite ces dernières années.